



Paris, jeudi 14 mars 2024

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01742****Modifiant l'avis n° FR/2024/01740**

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°75-2024-03-08-00007

**Autres événements (Passage avalant par la  
passe centrale du pont Sully de 8h35 à 11h50)****SEINE DANS PARIS - PONT DE SULLY****Arrêt de navigation (Trafic montant des bras St-Louis et de la  
Cité) ( tous les usagers - trafic montant )****- le 14/03/2024 de 08:20 à 10:00 - avec pour périodicité :****Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

**- le 14/03/2024 de 10:20 à 11:00 - avec pour périodicité :****Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

**- le 14/03/2024 de 11:20 à 12:00 - avec pour périodicité :****Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

**Modification des conditions de navigation (Passe centrale  
pont de Sully ouverte aux unités avalantes) ( tous les usagers -  
trafic avalant )****- le 14/03/2024 de 08:35 à 09:50 - avec pour périodicité :****Journalier**o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change) - Toute la largeur de la voie

**- le 14/03/2024 de 10:35 à 10:50 - avec pour périodicité :  
Journalier**

o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change)

**- le 14/03/2024 de 11:35 à 11:50 - avec pour périodicité :  
Journalier**

o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171.000 (bras de la Cité, pont au Change)

**Commentaire :**

Mesures applicables le 14 mars 2024 :

- De 8h35 à 11h50, les bateaux avalants préalablement inscrits sont autorisés à emprunter la passe 2 du pont Sully à leurs risques et périls, dès lors qu'ils ont participé à la réunion détaillant l'organisation et les mesures de sécurité, tenue en visio à 7H30. Ce passage est conditionné au résultat d'une inspection préalable du pont.
- Le franchissement devra respecter l'ordre de passage défini; veille obligatoire VHF canal 10.
- Les bateaux stationnés entre le pont Sully et le pont d'Austerlitz ne sont pas autorisés à quitter leur stationnement avant 08h20 (confirmation VHF)
- Cycle avalant de 8h35 à 9h50 puis cycle habituel de l'alternat jusqu'à 11h50.

Les marinières doivent respecter la signalisation et à se conformer aux ordres donnés par les agents de VNF ou de la BF. Ils sont appelés à la plus grande vigilance lors des croisements avalant/montant dans le secteur.

Ordre de passage définitif en pj

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))**

**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Date limite d'affichage :**

15/03/2024

Directeur Adjoint

**Signé**

Guillaume RIBEIN